COUP DE POUCE PERMIS DE CONDUIRE PAR LA VILLE D'AIX-NOULETTE

La ville d'Aix-Noulette propose **une aide d'un montant de 300 €** pour financer une partie du permis de conduire.

Pour en bénéficier, vous devez fournir :

le certificat d'obtention du code de la route datant de moins de 3 mois
l'attestation d'inscription dans une auto-école
réaliser un engagement bénévole de 30 heures.

Renseignements auprès de la Mairie d'Aix-Noulette.

https://www.aix-noulette.fr/ville-citoyenne/bafa-permis/

Ville d'Aix-Noulette - Mairie:
7 route de Béthune
62160 - Aix-Noulette
https://www.aix-noulette.fr/